

Discours du Trône

le Gouvernement prendra ou proposera les mesures suivantes:

- Surveillance du prix des produits alimentaires—
 - prolongation du mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975, pour qu'elle puisse continuer à faire rapport régulièrement sur les tendances des prix des aliments et analyser les causes des changements dans des secteurs donnés.
- Aide aux acheteurs d'habitations—
 - assistance accrue aux acheteurs d'habitations à prix modiques n'ayant jamais été propriétaires d'une maison auparavant;
 - recommandation aux établissements financiers de continuer à accorder leurs prêts hypothécaires à intérêt élevé n'exigeant qu'une faible mise de fonds initiale aux seuls acheteurs de maisons à prix modéré;
 - création d'un Régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations;
 - mise en place d'un système de garanties sur les habitations pour protéger les nouveaux acquéreurs qui achèteront des maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation;
 - amélioration des dispositions visant à imposer la divulgation des taux réels d'intérêts hypothécaires.
- Protection du consommateur—
 - amendements préliminaires à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, y compris des mesures concernant les pratiques commerciales déloyales ou anti-concurrentielles, comme la publicité trompeuse, les ventes pyramidales, les ventes sur recommandation ou les ventes par substitution;
 - révision globale des lois relatives au crédit à la consommation, comprenant des dispositions pour obliger tous les établissements de prêts à divulguer les taux réels de l'intérêt sur tous les prêts consentis;
 - une révision complète de notre Loi sur la faillite, comprenant des dispositions particulières pour aider le consommateur endetté;
 - amélioration de la sûreté des appareils électroménagers;
 - aménagement d'un plus grand nombre de bureaux de quartier d'aide aux consommateurs.
- Pour aider, en collaboration avec les provinces, les personnes qui ont de la difficulté à trouver du travail—
 - élaboration d'une stratégie d'emploi, au niveau local, à l'intention des personnes ayant toujours beaucoup de difficulté à trouver un emploi permanent et à le garder;
 - efforts spéciaux en vue d'aider les particuliers et certains groupes, qui sont prêts et disposés à travailler, mais à qui il est particulièrement difficile de trouver un emploi permanent.
- Aide aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux anciens combattants—
 - hausse périodiques des gains annuels maximaux ouvrant droit à pension en 1976 et au cours des années suivantes; révision de l'exemption de base annuelle et suppression de l'évaluation des revenus des pensionnés âgés de 65 à 70 ans;
 - à compter d'octobre 1975, versement d'allocations au conjoint du prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et suppression de certaines exigences à l'égard des Canadiens qui ont vécu hors du Canada pendant une période limitée;
 - adoption de mesures visant à établir un équilibre entre les provinces quant à l'application du Régime d'assistance publique du Canada, notamment en ce qui concerne d'une part le traitement des jeunes délinquants confiés à des établissements autres que ceux du bien-être, et d'autre part les soins donnés aux personnes nécessiteuses logées dans des foyers d'hébergement situés dans les provinces qui ont adopté, à l'intention de ces foyers, des programmes universels de soins; et
 - nouvelles augmentations des allocations versées aux anciens combattants.

[Texte]

Pour atteindre le troisième objectif de sa politique anti-inflationniste, le Gouvernement se propose de prendre les initiatives que lui dictera l'économie de façon à endiguer toute augmentation indue des revenus, des prix et des bénéfices.

Le Gouvernement présentera un projet de loi qui lui permettra d'intervenir lorsque des augmentations de prix injustifiées seront détectées. Ce projet de loi aura pour objet d'empêcher la réalisation de profits excessifs.

[M. l'Orateur.]

Vous serez invités à approuver l'imposition de droits d'exportation sur le pétrole brut et sur certains autres produits pétroliers, pour dédommager les Canadiens qui s'approvisionnent en pétrole à l'étranger, ainsi que pour réglementer le prix des hydrocarbures produits au Canada et objet d'un commerce interprovincial, afin que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, paient le même prix de base. A ce prix, s'ajouteront nécessairement les frais de transport.

Pour juguler l'inflation, il faut que tous et chacun soient davantage conscients d'une nécessaire modération en matière de revenus, de bénéfices, de prix ou d'impôts. Il ne faut pas essayer d'obtenir plus que ce que l'économie peut offrir. Ceux qui gagnent déjà honorablement leur vie ne doivent pas essayer de profiter de quelque façon que ce soit de l'inflation. Le Gouvernement estime qu'il a, de toute évidence, une responsabilité à cet égard. Il ne doit pas y avoir dans notre société de groupes qui profitent de l'inflation au détriment des autres; il ne serait pas juste non plus qu'il y en ait qui portent une part trop grande du fardeau.

Le Gouvernement a donc entrepris une série de consultations avec les principaux éléments de notre société, c'est-à-dire les hommes d'affaires, les membres des professions libérales, les agriculteurs, les représentants des syndicats et des gouvernements provinciaux. Ceux-ci seront invités à proposer au Gouvernement fédéral des mesures pour vaincre l'inflation et à lui communiquer ce qu'ils entendent faire à ce sujet. Ils seront en outre invités à proposer des moyens d'accroître la productivité et, dans le dessein de trouver des solutions à des problèmes qui nous sont communs, à envisager des améliorations au régime des négociations collectives, lequel repose, de par sa nature même, sur l'affrontement de deux groupes. On priera les représentants des caisses de retraite du secteur privé d'étudier conjointement avec le Gouvernement les moyens de protéger les retraités contre l'inflation. Le Gouvernement veillera à ce que ces consultations portent sur les problèmes de ceux qui, au sein de l'économie, ne constituent point une puissance, ainsi sur les difficultés des retraités, car ce sont eux que l'inflation éprouve le plus durement.

Le Gouvernement fédéral croit qu'il lui appartient d'amener les Canadiens à se réunir, d'abord pour s'entretenir de leurs problèmes communs et des difficultés qu'ils ont tous à affronter, ensuite pour formuler des propositions en vue de leur solution. Il a donc l'intention de jouer pleinement son rôle à cet égard avec énergie et détermination. Ces réunions s'inscriront dans le cadre d'un vaste programme que le Gouvernement fédéral entend mettre en œuvre pour amorcer le dialogue avec toutes les couches de la population canadienne.

A une époque où société et économie sont intimement liées, la répartition des fonctions entre les divers paliers de gouvernement d'un État fédéral ne peut se faire de façon aussi nette dans la pratique qu'en théorie. Rares sont les cas où tel ou tel gouvernement à un palier quelconque peut prendre des mesures sans influencer sur la politique et les programmes d'un autre, ou tout au moins sans en tenir compte. Dans bon nombre de secteurs de l'activité gouvernementale, la mise en vigueur effective d'une décision politique dépend de la collaboration des autres paliers de gouvernement. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral:

- proposera la tenue de conférences fédérales-provinciales au cours de l'année à venir, notamment d'une conférence des Premiers ministres au début de 1975; et
- modifiera sa structure administrative, d'une part pour améliorer la coordination des lignes de conduite et des programmes fédéraux qui concernent les provinces, d'autre part pour faciliter encore davantage les consultations avec celles-ci.

[Traduction]

Les transports sont un des facteurs clés de l'accroissement des approvisionnements. De façon plus générale, ils sont essentiels au Canada, où ils assurent la libre circulation des personnes et des biens, resserrant ainsi les liens qui unissent les différentes régions de notre pays. Ils jouent un rôle de premier plan dans le fonctionnement de notre commerce intérieur et extérieur. Les transports doivent devenir l'instrument d'un dessein national, et nous permettre d'atteindre d'amples objectifs sociaux et économiques. L'immensité du Canada est sans aucun doute l'un de ses plus précieux atouts. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des problèmes particulièrement ardu, notamment ceux de la distance et des communications. Ces problèmes se font surtout sentir dans les provinces et les régions éloignées du centre industriel du pays. Le Gouvernement ne croit pas que les principes sur lesquels reposent le système actuel des transports, ou ses méthodes de gestion et d'exploitation, répondent à nos aspirations nationales, présentes et futures.

Le Gouvernement est d'avis que les tarifs de transport devraient encore être établis suivant le principe de la concurrence entre les